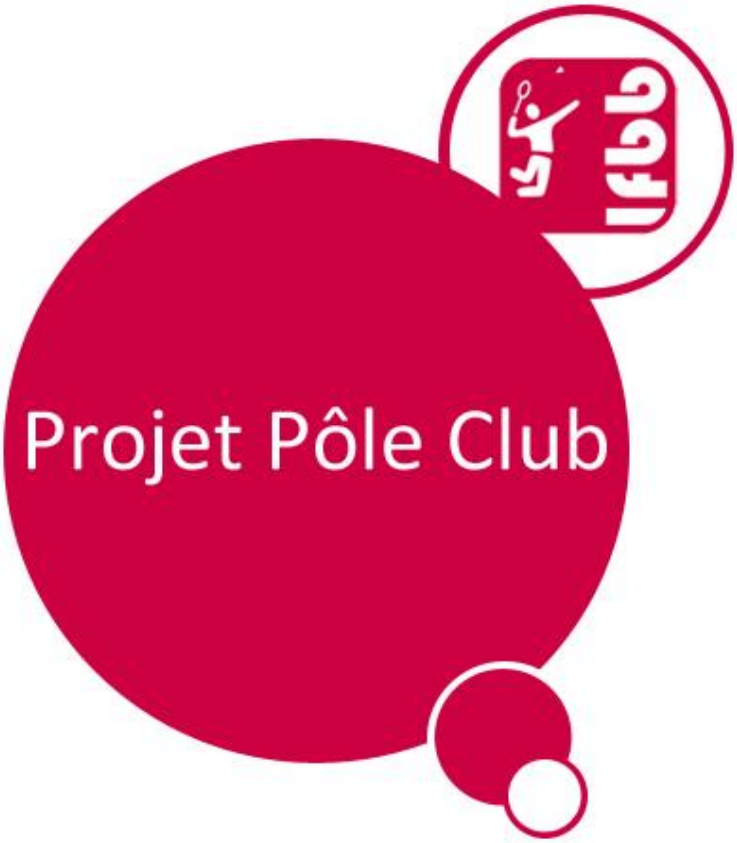

Version janvier 2015

Table des matières

1. Introduction

2. Label « Pôle Initiation »

2.1. Critères de labellisation

2.2. Les aides de la LFBB

2.3. Modalités d'inscription

3. Label « Pôle Entrainement »

3.1. Critères de labellisation

3.2. Les aides de la LFBB

3.3. Modalités de labellisation

4. Label « Pôle Performance »

4.1. Critères de labellisation

4.2. Les aides de la LFBB

4.3. Modalités de labellisation

5. Subvention des pôles par la fédération Wallonie-Bruxelles et grille d'évaluation

5.1. Grille d'évaluation des pôles

5.2. Explications des critères d'évaluation :

1. Introduction

Le projet Pôle Club a été mis en place en septembre 2011. A l'heure actuelle, nous comptons 4 pôles Performance et 7 pôles Entraînement.

Les joueurs sont encadrés dès l'âge de 6 ans, ce qui leur permet d'apprendre et de progresser avec les bonnes bases du badminton tout en développant les fondamentaux du mouvement et des habilités motrices. Ce contexte est propice au développement de l'individu et de son éducation par le mouvement.

Au niveau du badminton, cela permet au joueur d'apprendre les bases techniques correctes nécessaires au perfectionnement de la gestuelle par la suite.

Travailler en collaboration avec les clubs est à la fois bénéfique pour les clubs, la LFBB et le jeune. En effet il est préférable de développer des structures d'entraînements club existantes – dénommées « pôles »- et non d'en créer d'autres à côté, ce qui engendrait une multiplication des coûts.

Notre Centre de Formation des Espoirs Sportifs (CFES) est accessible dès l'âge de 12 ans. Cependant, il est un fait indéniable que le joueur désireux d'intégrer cette structure, se doit de faire le meilleur apprentissage possible dans les catégories u11 et u13. De plus, il n'est pas toujours facile pour un jeune de 12 ans de quitter sa famille et d'intégrer un internat et une telle structure. C'est pourquoi les pôles constituent nos premiers centres de formation et de détection de jeunes talents dans le contexte social et familial des futurs joueurs.

Depuis la mise en place du projet Pôle, on peut citer des joueurs comme Alexandre Lallemand, Léo Deetens et Estelle Pondant ayant fait partie d'un Pôle Performance avant d'intégrer pleinement et dans les meilleures conditions le CFES.

Actuellement, le projet Pôle Club c'est 521 jeunes de moins de quinze ans inscrits dans les clubs labellisés dont 108 de moins de neuf ans. Qualitativement, on constate également une évolution au niveau du nombre de joueurs sélectionnés au sein des districts (sélections régionales) ainsi qu'au niveau du nombre de joueurs sélectionnés ligue. En janvier 2015, la pré-sélection nationale u15 comptait quatre des six joueurs francophones sélectionnés évoluant au sein d'un pôle Performance et un joueur s'entraînant au CFES.

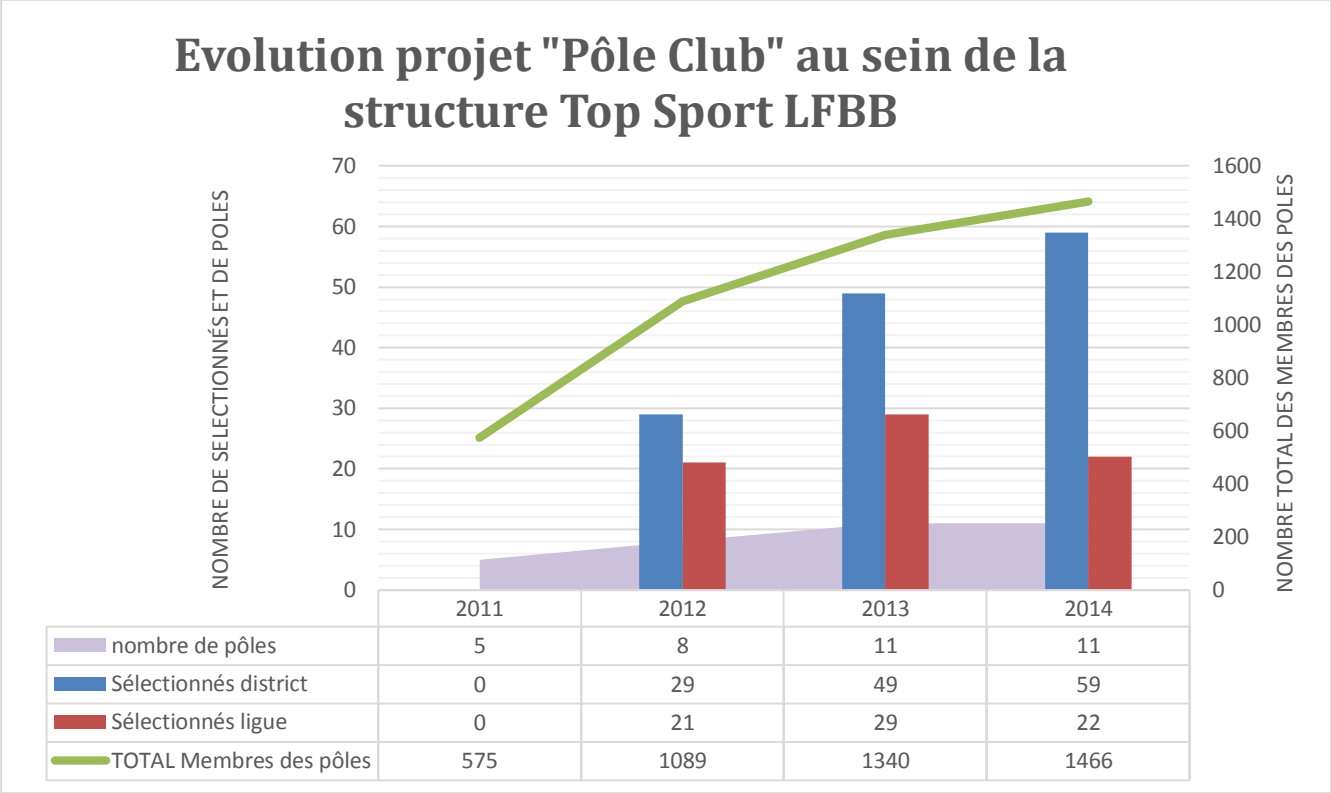

- Diagramme de l'évolution du nombre de pôles, du nombre de joueurs inscrits au sein des pôles et du nombre de joueurs sélectionnés au sein des districts et à la ligue depuis la mise en place du projet « Pôle Club » -

En septembre 2013, la LFBB a également mis en place un autre projet en partenariat avec le Ministre en charge. Il s'agit du projet « Minibad » qui vise le développement de l'activité badminton adaptée au sein de l'école primaire. Avec près de 1000 enfants inscrits dans 75 pôles Minibad différents, et ce sur les deux premiers cycles proposés cette année, on peut dire que ce projet est un réel succès et que nous nous devons de proposer une suite logique dans l'encadrement de ces enfants.

C'est dans cette optique que nous créons, pour la rentrée académique 2015, un nouveau label au sein du projet « Pôle Club », le label Pôle Initiation. Celui-ci reconnaîtra les clubs qui proposent un encadrement approprié à la pratique du badminton en sortant d'un pôle Minibad.

Les différents clubs se verraient attribuer, selon certains critères, un « label », comme expliqué ci-dessous.

2. Label « Pôle Initiation »

Premier label du projet « Pôle Club », ce label est tout d'abord un label de reconnaissance pour les clubs disposant d'une structure destinée à l'initiation des jeunes.

Contrairement aux labels suivants, le club candidat ne doit constituer un dossier de labellisation et il n'en existe pas un nombre limité.

2.1. Critères de labellisation

Groupe pôle mini-badminton 6-9 ans

- Fréquence : Une séance d'une heure hebdomadaire
- Nombre de joueurs maximum : 12 joueurs par entraîneur
- Encadrement : l'entraîneur en charge du groupe doit être au minimum Animateur Badminton possédant un diplôme pédagogique.

Groupe pôle 10-14 ans

- Fréquence : Une séance d'une heure trente hebdomadaires.
- Une séance de jeu libre « familial »
- Encadrement : l'entraîneur en charge du groupe doit être au minimum Animateur Badminton possédant un diplôme pédagogique.

Rmq : les entraîneurs diplômés Niveau 1 ADEPS (ou supérieur) doivent mettre à jour leur diplôme pour obtenir l'équivalence ADEPS.

2.2. Les aides de la LFBB

- Le club est référencé auprès des Pôles Minibad de sa région ainsi que sur le site de la LFBB comme étant une structure adéquate sachant accueillir les jeunes issus du projet « Minibad »
- Le club peut prendre contact avec le coordinateur du projet « Pôle Club » afin d'organiser une visite du Pôle. L'objectif de cette visite peut être la formation continue, l'observation et la détection de jeunes talents ainsi que la mise en place d'objectifs à court et moyen termes correspondant au niveau général du groupe pôle ou une session d'entraînement sous la responsabilité d'un entraîneur LFBB.
- Les entraîneurs du pôle sont prioritaires dans les formations continues proposées par la LFBB.

2.3. Modalités d'inscription

Le secrétariat général de la LFBB contactera, par courrier électronique, chaque club leur proposant de réagir si ceux-ci répondent aux critères de labellisation. Dans ce cas, le club sera reconnu comme « Pôle Initiation » et sera référencé sur le site de la fédération ainsi qu'auprès des Pôles Minibad de sa région comme club sachant accueillir les enfants issus du programme Minibad.

3. Label « Pôle Entrainement »

3.1. Critères de labellisation

Afin d'obtenir le label « Pôle Entraînement », le club candidat doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

Groupe pôle mini-badminton 6-9 ans

- Fréquence : Une séance d'une heure hebdomadaire
- Nombre de joueurs maximum : 12 joueurs par entraîneur
- Encadrement : l'entraîneur en charge du groupe doit être au minimum Animateur Badminton possédant un diplôme pédagogique.

Groupe pôle 10-14 ans

- Fréquence : Deux séances d'une heure trente hebdomadaires. Ces séances doivent avoir lieu durant la semaine.
- Nombre de joueurs maximum : 12 joueurs par entraîneur
- Encadrement : l'entraîneur responsable du groupe doit être au minimum MSEd Badminton. Celui-ci peut être assisté d'un MSIn Badminton pour l'encadrement des séances d'entraînement. Les entraîneurs du pôle devront suivre un minimum de formation continue proposée par la LFBB.
- Contenu des séances : L'entraîneur responsable du groupe pôle devra suivre les objectifs et les différentes étapes de l'apprentissage mis en place par la LFBB.
- Compétitions :
    - Un programme de compétition est élaboré pour le groupe d'entrainement 10-14 ans et ce en adéquation avec les entrainements provinciaux et Ligue dont l'objectif majeur étant les championnats LFBB jeunes.
    - Le coaching est assuré lors du championnat LFBB jeune.
- Sélection : Un groupe de joueurs est envoyé en sélection provinciale et en sélection ligue.

Critères administratifs :

- Les joueurs bénéficiant de la structure doivent impérativement être affiliés à la ligue comme compétiteur et non comme récréant ;
- Respecter les règles qui régissent la LFBB ;
- Le projet sportif doit s'inscrire pour une période de 3 ans minimum

3.2. Les aides de la LFBB

- Le club peut prendre contact avec le coordinateur du projet « Pôle Club » afin d'organiser une visite du Pôle. L'objectif de cette visite peut être la formation continue, l'observation et la détection de jeunes talents ainsi que la mise en place d'objectifs à court et moyen termes correspondant au niveau général du groupe pôle ou une session d'entraînement sous la responsabilité d'un entraîneur LFBB.

- Certains modules des formations des cadres pédagogiques seront organisés au sein d'un pôle et ce dans les deux parties de la région Wallonie-Bruxelles. Le contenu de ces modules peut être quelque peu adapté à la situation rencontrée dans les pôles.

- Possibilité de bénéficier du projet **promotion badminton** à moindre coût ;

- Une aide financière dans le cadre de remboursement de matériel. Cette aide correspondra toujours aux 25% non pris en charge par l'Adeps dans le cadre d'achat de matériel et ne pourra jamais excéder les 100 euros.

3.3. Modalités de labellisation

Dans un premier temps, le club doit prendre contact avec le coordinateur du projet « Pôle Club ». Celui-ci transmet les documents nécessaires à l'élaboration du projet de labellisation du club.

Le dossier sera à envoyer par mail avant le début de la saison.

4. Label « Pôle Performance »

Le Pôle performance est le plus haut grade auquel un club puisse prétendre et constituera le plus grand chantier de la LFBB pour la prochaine saison. Le nombre de Pôles performance est fixé dans un 1er temps à 5, soit un par province (Brabant wallon, Liège, Namur, Luxembourg et Hainaut). Pour en faire partie, les clubs devront respecter un cahier des charges bien précis.

Remarque : Il faut signaler que deux clubs peuvent proposer un projet commun sur la même région.

4.1. Critères de labellisation

Afin d'obtenir le label « Pôle Performance », le club candidat doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

Groupe pôle mini-badminton 6-9 ans

- Fréquence : Deux séances d'une heure hebdomadaire
- Nombre de joueurs maximum : 12 joueurs par entraîneur
- Encadrement : l'entraîneur en charge du groupe doit être au minimum Animateur Badminton possédant un diplôme pédagogique.

Groupe pôle 10-14 ans

- Entraînement badminton – fréquence : Trois séances d'une heure trente hebdomadaires. Ces séances doivent avoir lieu durant la semaine. Les entraînements ne doivent pas impérativement être organisés en soirée. En effet, le Pôle Performance peut être reconnu comme centre de formation par l'ADEPS et donc certains joueurs pourront obtenir un statut d'espoir sportif avec à la clef, beaucoup de facilités scolaires ;
- Préparation physique : Une séance hebdomadaire d'une heure. Cette séance est encadrée par un préparateur physique reconnu.
- Nombre de joueurs maximum : 12 joueurs par entraîneur
- Encadrement : l'entraîneur responsable du groupe doit être au minimum MSEd Badminton. Celui-ci peut être assisté d'un MSIn Badminton pour l'encadrement des séances d'entraînement. Les entraîneurs du pôle devront suivre un minimum de formation continue proposée par la LFBB.
- Contenu des séances : L'entraîneur responsable du groupe pôle devra suivre les objectifs et les différentes étapes de l'apprentissage mis en place par la LFBB.

- Le Pôle Performance doit dans la mesure du possible accepter les joueurs Ligue au sein de son groupe d'entrainement
- Compétitions :
    - Un programme de compétition individuel est élaboré pour le(s) groupe(s) performance et ce en adéquation avec les entraînements provinciaux et Ligue.
    - Un suivi en tournoi doit être mis en place par le pôle à raison de minimum 2 tournois du circuit YBJMC en plus du championnat LFBB jeunes.
- Stage : 5 journées de stage pour le groupe performance doivent être programmées sur l'année
- Sélection : Un groupe de joueurs est envoyé en sélection provinciale et en sélection ligue.

<u>Critères administratifs :</u>

- L'ensemble des joueurs du club doivent impérativement être affiliés à la ligue comme compétiteur et non comme récréant ;
- Respecter les règles qui régissent la LFBB ;
- Le Pôle Performance doit collaborer avec la direction technique, notamment pour la mise en place des entrainements provinciaux ou Ligue.
- Le projet sportif doit s'inscrire pour une période de 3 ans minimum

4.2. Les aides de la LFBB

- Possibilité de bénéficier du statut d'espoir sportif. Ce statut donne droit à des facilités scolaires (absences justifiées, aménagement des horaires dans certaines écoles, dispense des cours d'éducation physique) ;

- Certains modules des formations des cadres pédagogiques seront organisés au sein d'un pôle et ce dans les deux parties de la fédération Wallonie-Bruxelles. Le contenu de ces modules peut être quelque peu adapté à la situation rencontrée dans les pôles.

- Selon les places disponibles, la LFBB prendra en charge une formation BWF Level 1 coach ou tutor pour les entraîneurs reconnus au sein des pôles performances. Attention qu'un niveau de base en anglais est nécessaire à la réussite du cours.

- Le club peut prendre contact avec le coordinateur du projet « Pôle Club » afin d'organiser une visite du Pôle. L'objectif de cette visite peut être la formation continue, l'observation et la détection de jeunes talents ainsi que la mise en place

d'objectifs à court et moyen termes correspondant au niveau général du groupe pôle ou une session d'entraînement sous la responsabilité d'un entraîneur LFBB.

- Des réunions d'évaluation seront planifiées à raison d'une en début et fin de saison ou simplement sur demande du club. Le but étant ici d'épauler un maximum le club et non de le sanctionner pour des manquements ;

- Aide à l'achat de matériel sportif. Cette aide sera accordée en fonction du budget encore disponible et correspondra au 25% non pris en charge par l'Adeps. Avec un plafond fixé à 100 euros ;

- Le pôle pourra bénéficier de l'aide d'un préparateur physique quant à l'élaboration de programmes de préparation physique lors de l'intersaison et ce en collaboration avec les entraîneurs de la LFBB.

- Le club pourra bénéficier du projet promotion badminton de la LFBB. Il s'agit de donner aux clubs la possibilité d'organiser une rencontre de gala gratuitement. Pour ce faire, la LFBB met ses élites à disposition pour une soirée. Dans les limites de leurs calendriers sportifs.

4.3. Modalités de labellisation

Dans un premier temps, le club doit prendre contact avec le coordinateur du projet « Pôle Club ». Celui-ci transmet les documents nécessaires à l'élaboration du projet de labellisation du club.

Le dossier sera à envoyer par mail avant le début de la saison.

5. Subvention des pôles par la fédération Wallonie-Bruxelles et grille d'évaluation

Suivant la grille d'évaluation du pôle, celui-ci se verra attribuer un certain nombre d'étoiles. En fonction des étoiles obtenues, le bureau du Ministre en charge du sport de la Fédération Wallonie Bruxelles octroiera des subsides complémentaires aux subsides du label des pôles suivant cette échelle :

Subsides du label :

- Label pôle entraînement : -
- Label pôle performance : -

Subsides complémentaires en fonction de la grille d'évaluation :

Points	Etoiles	Pôle entraînement	Pôle performance
0 à 199 points	-	-	-
200 à 399 points	★	-	-
400 à 599 points	★★	-	-
600 à 799 points	★★★	-	-
800 à 1000 points	★★★★	-	-

Ces critères dits « additionnels » aideront les pôles à se développer suivant la grille d'évaluation. En effet celle-ci devra être vue par les pôles comme une liste d'objectifs dans le développement de leur structure.

5.1. Grille d'évaluation des pôles

Grille d'évaluation des pôles		
Indicateur	**Points**	**Remarques**
Critères administratifs		
Le pôle est dirigé par une personne disposant du diplôme « dirigeants de clubs sportifs » de l'AISF	20/1000 points	
Utilisation des supports fournis par la LFBB afin de promouvoir les compétitions et/ou activités de promotion	10/1000 points	
Promouvoir le label auprès des membres du club (site/FB…)	10/1000 points	
Nombre d'employé/indépendant complémentaire	10/1000 points	Max 20 points
Critères de promotion du sport		
Organisation d'une activité de promotion badminton (après-midi découverte, sport mon club/mon école, animation Mini-badminton,…)	20/1000 points	
Organisation d'un stage découverte de la discipline	15/1000 points	
Structure jeune		
Licenciés LFBB jeunes : • Jeunes u9 : si +10 • Jeunes u11 : si +12 • Jeunes u13 : si + 12 • Jeunes u15 : si + 10 • Plus de 75 jeunes nés en 2000 et après	 30/1000 points 20/1000 points 20/1000 points 10/1000 points 20/1000 points	
La structure jeune du club est organisée en pyramide, proposant un encadrement à la plus grande diversité des joueurs (le groupe pôle composant le haut de cette pyramide) • Groupe 10-14 ans découverte – initiation • Groupe 10-14 ans Loisir • Groupe u17 post-pôle	 10/1000 points 10/1000 points 10/1000 points	
Formation		
Présence d'un maître de stage reconnu au sein du pôle	10/1000 points	
Nombre de candidats inscrits aux formations LFBB	5/1000 points	Max 15 points
Présence aux formations continues	4/1000 points	Max 20 points

Groupes pôles		
Structure • Créneaux d'entraînements supplémentaires aux critères minimum du label. • Créneaux de jeux libres • Groupes supplémentaires aux critères minimum	20/1000 points 10/1000 points 20/1000 points	
Encadrement : qualification des entraîneurs travaillant au sein de la structure jeune • MSEnt • MSEd (ou niveau 3 2015) • MSIn (ou niveau 2 2015) • Animateur (ou niveau 1 2015) • Sparring partner (en accord avec la LFBB) venant soit de l'extérieur soit un u17.	0/1000 points 40/1000 points 30/1000 points 20/1000 points 5/1000 points	Max 80 points Max 60 points Max 40 points Max 15 points
Sélection • Nombre de joueurs sélectionnés provinciaux • Nombre de joueurs sélectionnés LFBB • Nombre de joueurs au CFES (jusque 1er année u17)	2/1000 points 10/1000 points 25/1000 points	Max 20 points Max 50 points Max 50 points
Stage • Organisation de journées de stage supplémentaires aux critères minimum (5 points par journée de min 5 heures)	5/1000 points	Max 30 points

Compétitions
• Nombre de jeunes présents aux Championnats LFBB jeunes
• Nombre de jeunes présents aux Championnats de Belgique jeunes
• Résultats aux championnats de Belgique jeunes :
  ○ Demi-finaliste
  ○ Finaliste
  ○ Vainqueur
• Sélection dans un tournoi international jeune (Hoensbroek – Langenfeld – Luxembourg)
• Sélection en équipe nationale
	2/1000 points
	6/1000 points
	
	10/1000 points
	15/1000 points
	30/1000 points
	
	5/1000 points
	20/1000 points
		Max 20 points
		Max 30 points
		
		Pour un total de maximum **125 points**. Aucune limite du nombre de joueur pris en compte

Divers : • Le pôle travaille en étroite collaboration avec une cellule médicale • Le pôle travaille en étroite collaboration avec une cellule psychologique	25/1000 points 25/1000 points	

Autre		
Equipe première d'interclub • Nationale 1 • Nationale 2 • Ligue 1	25/1000 points 15/1000 points 10/1000 points	
Organisation d'un tournoi jeune officiel	25/1000 points	
Organisation d'évènement LFBB	20/1000 points	

TOTAL	**1000 points**

5.2. Explications des critères d'évaluation

La grille d'évaluation est à compléter et à remettre au responsable du projet « Pôle Club » ***fin novembre*** *dans le cas d'une demande de labellisation pour* ***l'année civile suivante.*** *La grille couvrira* ***la saison de badminton comprise sur la moitié de l'année civile en cours ainsi que sur la moitié de l'année civile suivant (année subventionnée).***

1. **Critères administratifs**
   - Le pôle est dirigé par une personne disposant du diplôme « dirigeants de clubs sportifs » de l'AISF :

     Cette personne dispose de ce diplôme.
   - Utilisation des supports fournis par la LFBB afin de promouvoir les compétitions et/ou activités de promotion

     La pancarte de labellisation est visible au sein du club, lors des entraînements et lors des compétitions. D'autres supports peuvent être envoyés par la LFBB comme l'annonce d'un évènement ainsi que toute publicité concernant un projet LFBB.
   - Promouvoir le label auprès des membres du club (site/FB…)

     Le logo du projet pôle club est utilisé sur le site. Une description complète de la structure mise en place est également disponible sur le site du club.
   - Nombre d'employé/indépendant complémentaire

     Concerne toutes les personnes travaillant au sein de la structure jeune comme employé par le club ou ayant un statut d'indépendant complémentaire. Un maximum de 2 personnes sera pris en compte dans la grille d'évaluation.
2. **Critères de promotion du sport**
   - Organisation d'une activité de promotion badminton (après-midi découverte, sport mon club/mon école, animation Mini-badminton,…) :

     Durant la saison actuelle.
   - Organisation d'un stage de découverte :

     Durant la saison actuelle. Cette activité peut être organisée dans le cadre d'un stage multi-sport mis en place par un autre organisme (exemple : encadrement par le pôle de l'activité badminton dans un stage communal).
3. **Structure jeune**
   - Licenciés LFBB jeunes :

     Durant la saison actuelle, si le nombre de jeunes affiliés par catégorie d'âge est égal ou supérieur au nombre fixé par les critères, le pôle engendre des points supplémentaires.

- La structure jeune du club est organisée en pyramide, proposant un encadrement à la plus grande diversité des joueurs (le groupe pôle composant le haut de cette pyramide) :
  Ces groupes ne sont valables que lorsqu'ils sont encadrés par un moniteur reconnu par la commission pédagogique de la LFBB.

4. Formation

- Présence d'un maître de stage reconnu au sein du pôle :
  Celui-ci doit être reconnu par la Commission Pédagogique de la LFBB.
- Nombre de candidats inscrits aux formations LFBB :
  Durant la saison actuelle.
- Présences aux formations continues :
  Durant la saison actuelle. C'est le nombre total de présence pris en compte, et ce pour chaque thème de formation continue. Un maximum de cinq présences sera pris en compte.
  Les candidats anciennement diplômés ADEPS qui passent leur équivalence seront comptabilisés dans les formations continues.

5. Groupes pôle

- Structure
  - *Créneaux d'entraînements supplémentaires aux critères minimums du label :* En plus des critères minimums de labellisation, le pôle propose **aux groupes pôles** un créneau horaire **d'entraînement** supplémentaire
  - *Créneaux de jeux libres :* Créneau durant lequel les joueurs du pôle savent venir faire des sessions de match.
  - *Groupes supplémentaires aux critères minimums :*En plus des critères minimums de labellisation, le pôle a fractionné son groupe d'entraînement pôle selon le niveau et/ou les catégories d'âge.
- Encadrement : qualification des entraîneurs travaillant au sein de la structure jeune :
  Durant la saison actuelle. Le nombre maximum d'entraîneur varie selon les niveaux de qualification et est indiqué dans la grille d'évaluation.
  Lorsque le niveau Moniteur Sportif Entraîneur Badminton sera au programme, celui-ci prendra le total d'une partie de la valeur des niveaux inférieurs.
- Sélection :
  Concerne les sélections de la saison actuelle.

- Stage :

  Concerne les journées de stage organisées en supplément des critères minimum de labellisation durant l'année civile en cours. Le nombre maximum de journée comptabilisée dans la grille d'évaluation est de cinq.

- Compétitions :

  Concerne les compétitions qui se sont déroulées **pendant l'année civile en cours**. Cela comprend les sélections internationales et les résultats aux Championnat Belgique jeunes. Il n'y pas de limite du nombre de joueur pris en compte, seulement en total maximum de 125 points.

  Concernant les sélections, un même joueur ne peut être comptabilisé une seul fois dans le total des points, que ce soit pour la sélection aux tournois internationaux ou une sélection nationale.

- Divers :

  Un médecin sportif est référencé auprès des joueurs du pôle et est en contact permanant avec l'entraîneur responsable du pôle.

  Un programme de préparation mental est mis en place avec la collaboration d'un spécialiste reconnu.

6. Autre

- L'équipe première d'interclub :

  Seul compte l'équipe première et le niveau dans lequel elle évolue lors de la saison en cours.

- Organisation d'un tournoi jeune officiel :

  Seul un tournoi repris dans le calendrier des compétitions officielles de la LFBB est reconnu. Et ce durant la saison en cours.

- Organisation d'un évènement LFBB :

  Durant la saison en cours, tout évènement organisé en collaboration avec la LFBB (championnat ligue ou national, promotion du sport, finale de la coupe de ligue, …)